N°4

Organisation et fonctionnement

CPTS du Grand Narbonne

Edito

Chers collègues, chers amis,

Nous sommes heureux de vous annoncer, que grâce à l'effort de tous, notre projet de santé a été accepté et le 23 septembre 2022, nous avons signé un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) avec l'ARS et l'Assurance Maladie en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement de la CPTS du Grand Narbonne.

Afin de permettre le pilotage de la CPTS et assurer une représentativité de tous les acteurs de santé du territoire, l'association ouvre les adhésions aux professionnels de santé exerçant en ville ou en établissement de santé, aux acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et aux associations d'usagers.

Une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est prévue le samedi 19 novembre 2022 pour présenter et voter les nouveaux statuts et élire les nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration de l'association.
Nous profiterons de ce moment pour présenter aux acteurs du territoire le projet de santé et les axes de travail retenus pour la première année. A l'issue de cette présentation un apéritif, offert par la CPTS, sera l'occasion d'une rencontre entre les adhérents de la CPTS, l'équipe de coordination ainsi que les futurs partenaires. Pour faciliter l'organisation de cette journée, votre inscription est fortement conseillée en suivant ce lien : Inscrivez vous

- 16h30 : Assemblée Générale Extraordinaire.
- 18h30 : Présentation du projet de santé de la CPTS.
- 19h30 : Rencontre entre les adhérents de la CPTS, l'équipe de coordination et les futurs partenaires.

L'équipe projet de la CPTS

Définition des moyens et de la gouvernance

Etape clef de la construction du projet de santé, la définition des moyens et de la gouvernance permet de garantir la bonne mise en œuvre des actions choisies pour chacune des missions socles et complémentaires de la future CPTS. Il s'agit de notamment de d'identifier :

- Les modalités d'organisation de la coordination (aide au fonctionnement quotidien et soutien à la coordination des parcours et actions menées les professionnels de santé…),
- Les besoins en outils numériques de coordination,
- Les modalités de gouvernance de la structure juridique porteuse de la future CPTS.

Ces éléments permettent ensuite d'élaborer un budget prévisionnel.

Présentation du projet
ACCES SITE INTERNET

Pour nous contacter :
gncpts.narbonne@gmail.com

Où en sommes-nous sur la construction du projet de santé ?

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lancement du projet & constitution des groupes de travaux	**Réalisation du diagnostic territorial**	**Elaboration des actions du projet de santé**	**Définition des moyens et de la gouvernance**

LES SYSTEMES D'INFORMATION

Les groupes de travail ont permis de faire émerger la réflexion sur les besoins informatiques de la CPTS selon la logique suivante :

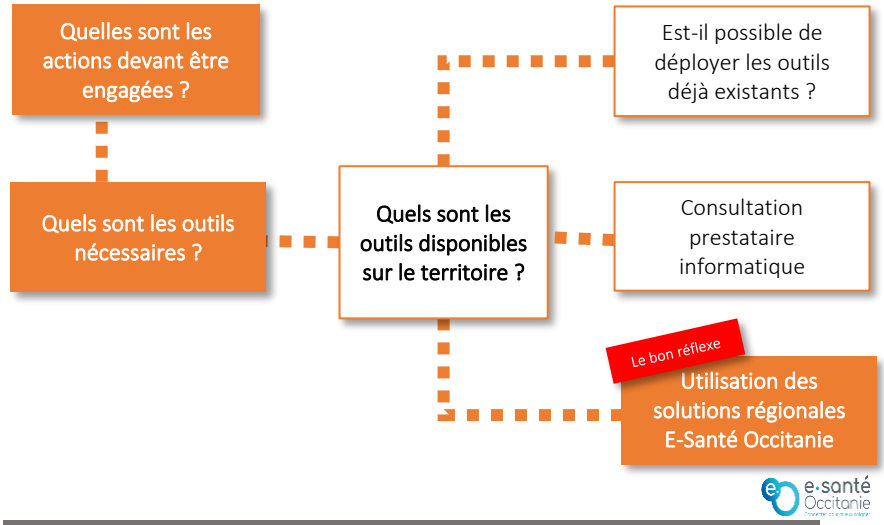

Critères de choix discutés :

- Solution interopérable (communiquant avec les autres applicatifs métiers) ?
- Sécurisation des données de santé ?
- Ergonomie de l'outil ? ? Utilisation sur smartphone au pied du patient
- Prix de la solution + déploiement + formation ?
- Capacité / expertise des professionnels de santé ?
- Chronophage ?
- Temps de déploiement, d'intégration et de formation ?

Les outils pré-identifiés par la CPTS sur le territoire

Des outils informatiques ont été identifiés. Cependant, une réflexion plus approfondie est en cours afin d'assurer l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins des professionnels de santé sans mettre en péril l'équilibre financier de l'association.

Conex santé : pour les actes de téléexpertise et téléconsultation rapides.

Spico discussion et dossier : pour simplifier et sécuriser les échanges d'informations, et coordonner les prises en charge.

Site internet de la CPTS : avec un espace d'informations et de travail pour les professionnels de santé.

Plateforme téléphonique : accès aux soins

LA GOUVERNANCE DE LA CPTS

La pluriprofessionnalité

Pour réaliser un projet de santé qui corresponde aux besoins de la population et être force de proposition, dans les négociations avec les tutelles, l'adhésion des professionnels de santé est indispensable. Aujourd'hui, ce sont plus de 140 professionnels de santé, de 12 professions différentes, qui sont déjà engagés dans la démarche. Notre objectif est d'avoir 200 adhérents dans un an. Demande d'adhésion ou adhésion en ligne en moins de 5 minutes ICI

La coordination du projet de santé

C'est une équipe de deux coordinatrices aux compétences complémentaires qui assurera le fonctionnement de la CPTS. Ainsi que quatre coordinateurs de parcours, identifiés parmi les professionnels, qui mettront en œuvre des actions. Une secrétaire viendra compléter l'équipe afin de relier la demande de soins et les possibilités de prise en charge sur le territoire.

L'implication par adhésion et la participation au Conseil d'Administration

Après la validation des nouveaux statuts, l'association sera administrée par un Conseil d'Administration composé de 22 membres, répartis en quatre collèges. Élection prévue le 19 novembre 2022 à 16h30. Inscrivez vous

Financement du projet de santé de la CPTS

Pour notre CPTS de taille 3, le financement ACI attendu est de 420 000 € par an pour un taux d'atteinte des résultats à 100%.

Fonctionnement général	75 000 euros
Mission 1 accès aux soins	125 000 euros
Mission 2 parcours pluripro	90 000 euros
Mission 3 prévention	35 000 euros
Mission 4 qualité des soins	30 000 euros
Mission 5 attractivité	20 000 euros
Mission 6 urgence sanitaire	45 000 euros

Pour aller plus loin sur votre connaissance des CPTS, un réflexe : www.guichet-cpts-occitanie.org